



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**
se réunira en séance publique
le **jeudi 10 octobre 2024 à 19h00**
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Exposé du maire.

CENTRE SOCIAL

4. Approbation du contrat de ville "Engagements quartiers 2030".

URBANISME

5. Acquisition de la maison des jeunes située 11 rue Gisèle Halimi - cadastrée AB659 - dans le cadre de la ZAC de la Charmeraie.
6. Extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière de Grosbois.
7. Vente de 22 logements communaux au bailleur social Logial-Coop.

SERVICES TECHNIQUES

8. Autorisation donnée au maire de signer la convention d'occupation temporaire concernant la gestion et l'entretien relative aux aménagements réalisés dans le cadre de la déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger.
9. Autorisation donnée au maire de signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux rue de Chirol.
10. Autorisation donnée au maire de signer la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SIGEIF.
11. Consultation relative à l'instauration d'une Zone à Faibles Emissions mobilité dans la Métropole du Grand Paris.

CULTURE

12. Autorisation donnée au maire de signer la convention avec l'association Felis'City pour le contrôle de la prolifération des chats à Boissy-Saint-Léger et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association.
13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Base 94 dans le cadre de leur participation au championnat du monde de grappling.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

FINANCES

14. Adoption du protocole d'accord fixant les modalités financières et patrimoniales entre les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du SIRM.
15. Autorisation donnée au maire de signer l'accord cadre relatif à la maintenance des hydrants.

RESSOURCES HUMAINES

16. Mise à jour de la rémunération des agents recenseurs.

QUESTIONS ORALES

Le maire



M. Régis CHARBONNIER

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr
